



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès aux soins dans les territoires ruraux enclavés

Question écrite n° 15481

Texte de la question

Mme Pauline Cestrières appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la fragilisation croissante de l'accès aux soins dans les territoires ruraux enclavés. Dans de nombreux territoires, notamment de moyenne montagne, le vieillissement de la population, l'éloignement géographique et la baisse de la démographie médicale accentuent les difficultés d'accès à un médecin généraliste et, plus largement, à une offre de soins de proximité. Face à ce constat, professionnels de santé, élus locaux et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se sont fortement mobilisés, comme c'est notamment le cas sur sa circonscription. Ils ont développé des réponses concrètes fondées sur l'exercice coordonné, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les maisons de santé pluriprofessionnelles, l'accueil d'internes, ainsi que des politiques locales de prévention et de santé environnementale. Ces initiatives sont indispensables : elles permettent d'atténuer les effets de la pénurie médicale et de maintenir une présence sanitaire de proximité dans des territoires déjà fortement fragilisés. Elles ne peuvent toutefois, à elles seules, compenser durablement des déséquilibres structurels qui continuent de se creuser malgré les dispositifs incitatifs existants. Elle l'interroge donc sur les évolutions que le Gouvernement entend engager afin de renforcer durablement l'accès aux soins dans les territoires ruraux enclavés, notamment en matière de répartition territoriale des médecins généralistes, de soutien aux organisations coordonnées de proximité et de territorialisation des politiques de santé. Elle souhaite également savoir comment le Gouvernement entend renforcer le rôle des CPTS dans les politiques locales de prévention, de coordination et d'accès aux soins, en lien avec les collectivités locales et tout particulièrement les EPCI.

Données clés

Auteur : [Mme Pauline Cestrières](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15481

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2026